



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 27 avril 2018, à 13 h 30, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Odette Hébert	Anik Bois
Don Saliba	Gilles Ladouceur	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement autorisant la réalisation de travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes pour une dépense et un emprunt de 500 000.\$.
4. Premier déjeuner économique de la MRC de Papineau le 30 avril prochain au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin.
5. Offre de services de la firme d'architectes Arcand Laporte Klimpt.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi, atteste la directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

128-04-2018
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 13 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

129-04-2018
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que transmis.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 497-2018 TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU HAUT-DES-CÔTES - EMPRUNT DE 500 000.\$

130-04-2018
Adoption du règlement 497-2018
Emprunt de 500 000.\$ pour des travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend profiter du programme « Réhabilitation du réseau routier local », et plus précisément du volet « Accélération des



No de résolution
ou annotation

investissements du réseau routier local (AIRRL), pour effectuer des travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée présente des dépenses estimées à 410 000.\$, taxes nettes, qui visent essentiellement le décohésionnement de la chaussée, la pose d'un traitement de surface double et de pavage conventionnel, ainsi que le lignage de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont financés à la hauteur de 50 %, par des paiements égaux versés sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE notre programme triennal en immobilisations prévoit également des travaux de drainage de l'assiette du chemin, en régie, et que ceux-ci ne sont pas admissibles à l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 Objet

Le Conseil est autorisé à réaliser des travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes, ceux-ci se résumant essentiellement au drainage de l'assiette du chemin, au décohésionnement de la chaussée, à la pose d'un traitement de surface double et de pavage conventionnel, ainsi que le lignage de la chaussée, pour un montant estimé à 500 000.\$.

ARTICLE 2 Montant de la dépense

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 500 000. \$ pour les fins du présent règlement.

L'estimation des coûts, préparée par le service d'ingénierie de la MRC de Papineau, est jointe comme annexe « A », de même que l'estimation pour les frais incidents et autres applicables.

L'estimation des coûts liés aux travaux en régie, pour le drainage de l'assiette du chemin est également jointe comme annexe « B ».

ARTICLE 3 Autorisation d'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 500 000. \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 Taxation

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 Réduction de l'emprunt

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.



No de résolution
ou annotation

ARTICLE 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A - ESTIMATION DES COÛTS PRÉPARÉE PAR NIRISOA RAHERINAINA, ING.

**Estimation préliminaire des coûts (Révision 01)
TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE
Chemin Haut-Des-Côtes**

No	Désignation des travaux	Unité	Quantité estimée	Prix unitaire	Montant total
5.10.1	Travaux de décohesionnement	m ²	23 800	2,00 \$	47 600,00 \$
5.10.2	Fourniture et pose de matériaux granulaire, ép.:100mm	T.M.	5 250	18,00 \$	94 500,00 \$
5.10.3	Fourniture et pose d'un recouvrement d'enrobé béton bitumineux de type ESG-14, ép.:70mm en couche unique	T.M.	720	105,00 \$	75 600,00 \$
5.10.4	Traitement de surface double	m ²	19 600	7,00 \$	137 200,00 \$
5.10.5	Application du scelant protecteur	m ²	19 600	1,50 \$	29 400,00 \$
5.10.9	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	Global	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Prix total avant taxes					389 300,00 \$
T.P.S. 5%					19 465,00 \$
T.V.Q. 9,975%					38 832,68 \$
Montant total					447 597,68 \$

Date: 4 avril 2018
Par: Jesse James Laflamme
No.: 097/07-2017
Vérifié par:

Nirisoa Raherinaina, ing (#5011783)

ANNEXE B - TRAVAUX EN RÉGIE - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

TYPE DE TRAVAUX	QUANTITÉ/LONGUEUR	COÛT/UNITÉ	TOTAL
TRAVAUX PRÉPARATOIRES			
Remplacement de ponceaux	10 longueurs	1 500.	15 000.\$
Gravier 0 - ¾	800 t.m.	12.50	10 000.\$
Gravier 0 - 2 ½ -	2 150 t.m.	9.50	20 000.\$
Location d'un rouleau compacteur	10 jours	200.	2 000.\$
Location d'une pelle hydraulique	100 heures	120.\$	14 400.\$
Location de 2 camions (10 Roues)	75 heures	150.\$	11 200.\$
Dynamitage		Forfait	15 000.\$
Circulation & Signalisation		Forfait	2 400.\$
AUTRES FRAIS			
Frais de laboratoire		Forfait	1 500.\$
Frais de surveillance des travaux		Forfait	5 000.\$
Grand TOTAL			96 500.\$

Thierry Désormeaux, directeur du service des Travaux publics

Pour - 5 Contre 1

Monsieur Gilles Ladouceur souhaite motiver sa dissidence et indique que des sommes sont disponibles pour les travaux de chemins et il aurait préféré que celles-ci soient épuisées au lieu de financer la totalité des travaux.

ADOPTÉE à la majorité

4. Premier déjeuner économique de la MRC de Papineau le 30 avril prochain au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin.

131-04-2018
Déjeuner économique de la MRC de Papineau le 30 avril 2018
au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau organise son premier déjeuner économique qui se tiendra le 30 avril prochain, au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin;

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à réunir les différents acteurs de la région qui œuvrent et s'intéressent au domaine du développement économique;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil délègue 4 représentants, dont le maire, à ce déjeuner économique et que les frais de 20 \$ par personne soient payés à la MRC de Papineau.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. Offre de services de la firme d'architectes Arcand Laporte Klimpt.

132-04-2018

Offre de services - Bureau d'architectes Arcand Laporte Klimpt

CONSIDÉRANT QUE le bureau d'architectes Arcand Laporte Klimpt a déjà déposé, en 2008, 2014 et 2015, des plans d'aménagement et des mises à jour pour la construction d'un hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite obtenir des précisions quant à ces plans ;

CONSIDÉRANT QU'une offre a été déposée visant à répondre à la demande de la Municipalité pour une rencontre en date du 7 mai prochain ;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre du bureau Arcand Laporte et Klimpt, datée du 11 avril 2018, tenant compte des précisions obtenues par une lettre datée du 17 avril 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il n'y a pas de citoyens qui se sont présentés à cette séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE.


133-04-2018

Levée de la séance

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 13 h 40.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Claire Blais
Directrice générale et secrétaire-trésorière